

# Développer l'agroforesterie en Région Centre-Val de Loire ?

## Identification et analyse des freins et leviers au niveau des acteurs en vue de l'élaboration d'un plan d'action.

Synthèse du mémoire de fin d'étude réalisé par Christophe SOTTEAU dans le cadre du cursus de formation continue d'Ingénieur Agronome d'Agrosup Dijon. Stage effectué au sein de l'Association d'Agroforesterie de la Région Centre-Val de Loire de mars à août 2016.

### Contexte de l'étude

L'évolution des pratiques agricoles a dégradé les ressources naturelles, remettant en cause la viabilité des systèmes de production. Devant la nécessité de production durable, l'agroforesterie, association d'arbres aux cultures, apparaît comme une solution pour répondre aux politiques environnementales mais aussi pour les agriculteurs désireux de rendre leurs systèmes de production plus résilients.

Face à ce besoin d'accompagner le développement de l'agroforesterie sur la région Centre-Val de Loire, l'association d'agroforesterie de la région Centre-Val de Loire a été initiée en 2014. Aujourd'hui, la question est de savoir comment construire une stratégie cohérente, concertée et opérationnelle à l'échelle du territoire régional ?

L'étude présentée dans ce document s'est attachée à identifier les freins et leviers au développement de l'agroforesterie, étape initiale de l'élaboration de ce plan d'action. Dans un premier temps, la définition des principaux acteurs intervenant sur le sujet de l'agroforesterie a été nécessaire, ceci autant au niveau des agriculteurs, des organismes de développement, que des financeurs mobilisables. Ceci a notamment nécessité de recenser les parcelles agroforestières à l'échelle de la région Centre-Val de Loire. A l'été 2016, ces surfaces agroforestières représentent près de 140 hectares sur 23 exploitations, localisées à l'aide de la carte ci-contre. Dans un second temps, les enquêtes réalisées auprès de soixante deux personnes ont permis de recueillir un ensemble d'éléments, tant en faveur de l'agroforesterie qu'en défaveur.



Carte de répartition des 27 parcelles agroforestières en région Centre-Val de Loire.

## Les freins identifiés

Une analyse a permis d'identifier, parmi les **cinq thématiques** ci-contre, **dix sept catégories de freins**.

Parmi ces dix sept freins, **six** ont été classé **majeurs**, considérant le niveau d'importance des freins perçus par les acteurs, couplé au nombre d'acteurs et public concernés. Ces freins relevant principalement des domaines technique et économique.

Le public concerné et le niveau d'importance perçu pour chaque type d'acteur est variable. Le détail est disponible dans le mémoire face à la page 20.

Technique

Economique

Réglementaire et Juridique

Politique / décisionnel

Liés à la perception des acteurs

Les six freins identifiés comme majeurs sont :

### F1.3 STRUCTURATION, MISE EN RESEAU DES ACTEURS ET COORDINATION DES ACTIONS

Ce frein concerne pleinement tous les acteurs qui mettent en avant le **manque de structuration du réseau**. Le développement peu organisé entraîne un manque de **coordination des actions**. Le **besoin d'identification d'une structuration régionale** apparaît alors comme un élément essentiel par l'ensemble des acteurs afin de pouvoir avancer sur le sujet de l'agroforesterie et ainsi poursuivre le développement.

### F1.5 REFERENCES TECHNICO-ECONOMIQUES

Les principaux acteurs concernés sont les agriculteurs qui **manquent de références "locales" pour apprécier la viabilité d'un système agroforestier** ainsi que pour les organismes de développement **pour accompagner techniquement les projets** et répondre précisément aux sollicitations de plus en plus fréquentes et précises des exploitants.

### F2.1.1 VIABILITE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR L'INVESTISSEMENT

L'investissement à l'hectare demeure raisonnable au regard des autres charges d'investissement productifs et des intérêts que l'agroforesterie peut apporter. Toutefois, une **aide à l'investissement demeure nécessaire pour équilibrer les charges liées à l'implantation et initier le développement des systèmes agroforestiers**.

### F2.3.1 EXISTENCE DE DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER SUR LE TERRITOIRE

La grande **majorité des organismes** de développement et financeurs enquêtés (94%) **estiment que des financements sont nécessaires pour soutenir les projets** et lancer la dynamique. Le coût d'accompagnement peut constituer un frein et plus de 80 % des acteurs s'accordent à dire qu'un **accompagnement financier est nécessaire, intégrant une partie ingénierie de projet** à ne pas négliger.

### F4.3 ENGAGEMENT POLITIQUE DES STRUCTURES DANS L'AGROFORESTERIE AU NIVEAU LOCAL

Certains agriculteurs estiment que les **structures d'accompagnement doivent s'engager politiquement** dans l'agroforesterie. Toutefois, ils pensent également que les **collectivités** doivent s'engager en parallèle en le **transcrivant dans leurs politiques territoriales**.

### F3.3 LE MILLEFEUILLE REGLEMENTAIRE

Ce constat affecte le développement de l'agroforesterie car il **complexifie la compréhension et l'application des règles** qui s'appliquent à un territoire et/ou à des acteurs et renforce donc le **manque de lisibilité par les agriculteurs**. De plus, cette superposition **semble même créer un climat de défiance des agriculteurs** vis-à-vis de l'environnement de façon plus globale.

## Les leviers pressentis

Afin de s'affranchir de ces aspects négatifs, la suite du travail a consisté à repérer quels seraient les leviers à activer. L'analyse montre que **deux leviers** sont **prépondérants** :

- la **structuration du développement** par la mise en réseau des acteurs et la coordination des actions,
- la **mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement financiers**, tant en investissement pour les plantations, que pour l'accompagnement technique et l'animation.

Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse des leviers proposés pour compenser les freins.

Thématique	Freins (catégorie)	Leviers proposés
Techniques	Environnement matériel et géographique de l'exploitation agricole	<b>Réaliser une étude préalable</b> afin de bien définir la faisabilité des projets agroforestiers (contraintes pédo-climatiques, environnementales, liées aux matériels, objectifs...)
	Accès à l'information / Connaissance	<b>Améliorer la sensibilisation</b> des acteurs par la diversification des actions de communication <b>Communiquer auprès du grand public</b> et des scolaires et expliquer le terme "agroforesterie"
	Structuration, mise en réseau des acteurs et coordination des actions	<b>Développer une structuration régionale et identifier l'A2RC comme "chef de file"</b> Identifier les personnes ressources auprès de toutes les structures partenaires Intégrer les services de l'administration <b>Encourager les projets en partenariat</b> (recherche, actions de sensibilisation et communication...) afin de <b>favoriser les dynamiques collectives</b> par des réunions d'informations ou par des suivis collectifs sur le terrain, par la constitution de groupes d'échanges (conseillers, agris...) <b>S'appuyer sur les réseaux existants</b> avec une dynamique en place et <b>renforcer les partenariats historiques</b>
	Acc. technique - Disponibilité de la compétence	<b>Renforcer l'accompagnement technique</b> (individuel et collectif), les formations, les actions de démonstration sur le terrain <b>Améliorer la transversalité entre les conseillers</b> , intra et inter-structures
	Références technico-économiques	<b>Centraliser les références disponibles</b> <b>Mettre en place un suivi des parcelles existantes et développer les références locales</b>
Economiques	Viabilité économique des exploitations agricoles - Investissement	<b>Chiffrer et compenser financièrement les coûts liés à l'investissement</b> <b>Optimiser les ressources</b> (matériels et produits) disponibles sur l'exploitation <b>Financer l'accompagnement et l'ingénierie de projet</b> (indispensable à la réussite d'un projet)
	Viabilité économique des exploitations agricoles - Fonctionnement	<b>Récompenser les actions des agriculteurs innovants et précurseurs</b> (compensation financière...) <b>Valoriser les produits de l'agroforesterie</b> (bois énergie, fruits...) <b>Valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture et les externalités positives</b> de l'agroforesterie <b>Evaluer les services écosystémiques</b> rendus par l'agroforesterie
	Financement des actions de développement	<b>Elaborer des programmes d'actions globaux</b> <b>Solliciter des financements dédiés</b> (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), mesure 16 du Programme de Développement Rural (PDR) pour les groupes opérationnels dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), contrats territoriaux avec les agences de l'eau...) Faire connaître l'agroforesterie auprès des entreprises privées, potentielles financeuses (entreprises de BTP...)
	Dispositifs d'aides à l'investissement et au suivi - Existence de dispositifs de soutien sur le territoire	<b>Travailler en collaboration avec les financeurs potentiels identifiés pour activer la mesure 8.2 du PDR</b> , de manière prioritaire avec la région <b>Monter un plan de cofinancement</b> pour optimiser l'utilisation de la mesure 8.2 A défaut, travailler avec les agences de l'eau et/ou les intercommunalités dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale Intégrer des mesures agroforestières dans les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) <b>Accompagner la région et les financeurs, l'administration et les services instructeurs</b> pour élaborer le cahier des charges des dispositifs d'accompagnement et de suivi, ainsi que pour <b>apporter une expertise technique sur les dossiers</b>
Réglementaire et juridique	Dispositifs d'aides à l'investissement et au suivi - Adaptation des dispositifs existants	<b>Adopter une démarche ascendante</b> : élaborer des solutions en partenariat avec les agriculteurs et les organismes de développement, en prenant en considération les particularités du territoire et les contraintes respectives des acteurs <b>Adapter les cahiers des charges</b> des mesures, et <b>simplifier les démarches administratives</b> , prendre davantage en considération la partie ingénierie de projet (étude préalable indispensable, accompagnement des projets...)
	Aspects juridiques	<b>Adopter une démarche ascendante</b> : <b>proposer des solutions</b> en partenariat avec les agriculteurs et en prenant en considération les particularités du territoire
	Réglementation PAC	<b>Sensibiliser l'ensemble des acteurs institutionnels à cette contrainte</b> et veiller à conserver une cohérence dans les politiques territoriales et la réglementation qui en découle
Politique/ décisionnel	Le millefeuille réglementaire	<b>Participer à construire un contexte plus stable</b> en diversifiant les modes de valorisation... et en mettant en œuvre des politiques d'engagement pour dynamiser l'économie locale
	Le contexte politique et économique	<b>Veiller à conserver une cohérence dans les politiques pour apporter une meilleure visibilité</b> pour les agriculteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles
liés à la perception des acteurs	Politiques publiques au niveau national	<b>S'approprier les bénéfices de l'agroforesterie</b> et intégrer l'agroforesterie dans les programmes d'action des structures
	Engagement des structures	<b>Aborder l'agroforesterie dans une approche système et une approche globale du territoire</b> <b>Construire une identité positive</b> autour des intérêts de l'agroforesterie et s'appuyer sur les personnes déjà sensibilisées pour communiquer plus aisément

## Quelles actions concrètement ... ?

Aujourd'hui, un des objectifs premiers de l'A2RC est de fédérer et représenter les acteurs sur le sujet de l'agroforesterie. Cette structure apolitique se veut d'intérêt général et regroupe l'ensemble des acteurs pour faciliter les échanges. L'A2RC, de part son positionnement stratégique, peut donc être considéré comme "chef de file" et coordonner l'ensemble des actions.

**Afin de poursuivre l'essor de l'agroforesterie en Région Centre-Val de Loire**, il convient :

- de **poursuivre la mise en réseau** des acteurs afin de favoriser une dynamique collective et faciliter les échanges ultérieurs ;
- de **constituer un groupe technique régional** "agroforesterie" (ensemble des référents techniques) ;
- d'**organiser des réunions d'informations**, voire la mise en œuvre de suivis collectifs sur le terrain avec éventuellement la constitution d'un groupe d'échanges entre agriculteurs et conseillers ;
- de **valoriser les projets existants** des agriculteurs précurseurs, qui peuvent par ailleurs faire émerger d'autres sensibilités et projets ;
- d'**encourager les partenariats** (travaux de recherches, mise en place de projets agroforestiers, actions de sensibilisation...);
- de **s'appuyer** prioritairement **sur des réseaux existants** ayant une dynamique en place (GDA, réseau ARDEAR, réseau BASE, réseau APAD, groupe de travail thématique...);
- de **valoriser et développer les partenariats historiques** entre les structures localement ;
- d'**intégrer** les services de l'**Administration** ainsi que les **autres acteurs** intervenant sur le territoire (centres de gestion, coopératives agricoles et organismes stockeurs, associations naturalistes...);
- de sensibiliser et **accompagner les collectivités locales**.

L'objectif est bien de travailler en partenariat et dans le même sens, afin de voir l'efficacité décuplée.

**L'intégralité du mémoire est disponible sur simple demande auprès de Christophe SOTTEAU ou en téléchargement à l'adresse ci-après :**

[http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/Memoire\\_C\\_SOTTEAU\\_2016\\_Agroforesterie\\_Centre.pdf](http://www.agroeco-expert.fr/telechargements/Memoire_C_SOTTEAU_2016_Agroforesterie_Centre.pdf)

## CONTACTS

Vous avez un projet agroforestier ou souhaitez simplement obtenir quelques renseignements administratifs ou techniques, n'hésitez pas à nous contacter :

**Association d'Agroforesterie  
de la Région Centre-Val de Loire**  
**Adrien PELLETIER** (*Vice-président*)  
06 28 23 71 09  
a2.rc@yahoo.com  
13, avenue des droits de l'Homme  
45921 ORLEANS Cedex

**Christophe SOTTEAU**  
**AGRO-ECO Expert**  
*Conseil et accompagnement  
de projets agroforestiers*  
*(habilité BCAA7 par le Ministère de l'Agriculture)*  
06 71 26 07 61  
christophe.sotteau@agroeco-expert.fr